Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201032-20251208-51_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°51

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 25/11/25
Date d'affichage : 25/11/25

Objet de la délibération
Recensement de la population

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 8 décembre à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY,
Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT,
MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Du 15 janvier au 14 février 2026, notre commune va procéder à l'enquête de recensement de la population.

La dotation forfaitaire qui sera versée par l'Etat s'élève à 1 887 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De recruter Mme HARGUINDEGUY Marie-Hélène et M. HURDIEL Yves en qualité d'agents recenseurs et d'affecter la somme de 2 128 € à la rémunération des deux agents recenseurs, soit 1 064 € brut (cotisations patronales et ouvrières incluses) chacun. Si un agent recenseur n'achève pas ses travaux de recensement, sa rémunération sera calculée au prorata du travail effectué et le solde de la somme sera affecté à l'agent recenseur ayant terminé le travail.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL